



APES

Association des pharmaciens
des établissements de santé du Québec

COMMUNIQUÉ **Pour diffusion immédiate**

Pharmaciens dans les établissements de santé du Québec :

« Il faut garder le cap pour vaincre la pénurie »

François Paradis, président de l'A.P.E.S.

(Montréal, le 18 novembre 2014) – L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) a rendu publics aujourd'hui les résultats de son enquête annuelle sur la pénurie d'effectifs en pharmacie d'hôpital au Québec. L'année 2013-2014 a été marquée par une réduction du taux de pénurie globale qui est passé de 22,7 % à 20,3 %.

« C'est la première fois en quinze ans qu'on observe une baisse notable », a fait remarquer le président de l'A.P.E.S., le pharmacien François Paradis. « Nous nous attendions à ces résultats, car des mesures prises depuis quelques années ont contribué à rendre les emplois de pharmaciens en établissement plus attrayants et font enfin sentir leurs effets. »

La situation demeure cependant fragile. Au 1^{er} avril 2014, il y avait toujours 260 postes de pharmaciens hospitaliers non comblés dans les établissements de santé du Québec, comparativement à 288 au 1^{er} avril 2013. La pénurie de pharmaciens d'établissements demeure de loin la plus critique du réseau de la santé, en proportion de l'effectif total. Depuis 2009, la presque totalité des pharmaciens en poste ont augmenté leurs heures de travail pour contrer les effets de la pénurie.

Cent deux établissements sur une possibilité de 119 ont participé à l'enquête, soit un taux de réponse de 85,7 %.

Baisse du recours au dépannage

L'autre fait marquant de l'enquête est la diminution du recours aux pharmaciens dépanneurs, qui est passé de 10 152 jours en 2012-2013 à 7 351 jours en 2013-2014, une baisse de 27,6 %.

« Ces résultats et nos observations sur le terrain nous indiquent que nous nous dirigeons vers une résolution du problème du dépannage grâce à la dotation de plusieurs postes non comblés par des finissants plus nombreux qu'à l'habitude. Cela toutefois à la condition que nous gardions le cap sur l'attraction des jeunes en nombre accru dans le programme de maîtrise en pharmacie d'établissement », a indiqué M. Paradis.

L'A.P.E.S. souhaite assister à un renversement de tendance durable par rapport aux 20 dernières années. Les inscriptions à la Maîtrise en pharmacothérapie avancée sont en hausse depuis deux ans avec 70 résidents inscrits, une première. En outre, un sondage réalisé cet automne auprès des étudiants en pharmacie a rappelé l'importance de la rémunération pour les jeunes. À cet égard, l'entrée en vigueur de l'entente de travail de septembre 2012 a permis de réduire sensiblement l'écart salarial des pharmaciens du réseau avec leurs pairs salariés des pharmacies privées. L'A.P.E.S. est d'avis qu'il faut impérativement éviter de laisser se creuser de nouveau un écart salarial dans l'avenir, ce qui nuirait directement à l'attrait de la profession.

« La cadence vers la résolution des problématiques de dépannage, et ultimement de pénurie, doit être soutenue, voire accélérée, par l'augmentation du nombre de places à la maîtrise. Nous réitérons donc notre demande au ministère de la Santé et des Services sociaux pour une augmentation du nombre de bourses de maîtrise de 70 à 85, afin d'inciter plus de candidats à s'engager dans le programme et à faire carrière en établissement de santé », a conclu M. Paradis.

Signe additionnel que la pratique en établissement de santé est devenue plus attrayante, un colloque à l'intention des étudiants tenu en septembre 2014 par les facultés de pharmacie et l'A.P.E.S. a attiré un nombre record de 188 participants.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1500 pharmaciens œuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux (CSSS), des centres hospitaliers universitaires (CHU), des centres hospitaliers affiliés (CHA), des instituts, des centres de réadaptation et certains centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) non rattachés à un CSSS.

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : France Bouffard
Sphère Communication
514 286-2772 poste 10
514 718-4811